

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Aubin

<https://www.cadre21.org/membres/bfd068e61121b1347d643fb8>

Date d'obtention : 2021-03-03 17:00:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet de sauver du temps, réduire la propagation des images et minimiser les impacts auprès des jeunes concernés par cette situation. En aucun cas il ne faut regarder les images.

Il est important de rencontrer tous les jeunes concernés et de compléter le questionnaire pour bien comprendre ce qui s'est passé et de juger s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Dans le cas d'un acte malveillant, il faut rencontrer le jeune, saisir son appareil numérique et contacter la police. Il ne faut pas le questionner.

La méthode sexto ne s'applique que dans les écoles secondaire pour des situations ayant un impact dans le milieu scolaire. On ne peut utiliser cette méthode que si une victime ou une amie de la victime nous informe.

L'école n'est pas mandataire de la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Auparavant, je demandais aux jeunes de supprimer les images directement lorsque je les rencontrais. À l'avenir, je confisquerai les appareils afin de les remettre à la police.

Le questionnaire me permettra d'avoir une rencontre bien structurée avec les élèves, de ne rien oublier et de ne pas sauter d'étapes.

Je crois que la méthode sexto me donnera un meilleur portrait de la situation et me permettra d'effectuer une intervention plus efficace et rapide.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais me questionner d'avantage à savoir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant puisque l'intervention et les conséquences judiciaires sont différentes.

Je vais m'assurer de ne jamais voir les images et aussi que personne d'autre ne les voit.